

# Les conditions générales de B19 Luxembourg

## Article 1 : Généralités

- 1.1. B19 Luxembourg fait partie de B19 Luxembourg Sarl, dont le siège social est sis 1 rue du Fort Rheinsheim, L- Luxembourg, est inscrit sous le numéro d'entreprise (en cours de création) ci-après nommé « B19 ».
- 1.2. B19 est un cercle d'affaires qui propose des conférences en breakfast et afterwork au B19 et offre des avantages complémentaires à ses membres.
- 1.3. Tous les contrats conclus par B19 Sarl sont soumis au droit luxembourgeois. En cas de litige, le tribunal du lieu où est situé l'Établissement indiqué sur le contrat d'affiliation sera compétent.

## Article 2. Adhésion

- 2.1. La demande d'adhésion au B19 se fait soit via un formulaire d'inscription sur le site web on-line : [www.b19.lu](http://www.b19.lu), soit via un formulaire d'inscription papier dûment complété et signé.
- 2.2. B19 se réserve le droit de refuser la demande d'adhésion sans justification.
- 2.3. La demande d'adhésion signée implique un engagement automatique du paiement de la cotisation.

## Article 3 : Entrée en vigueur et durée

- 3.1. L'adhésion prend cours à la date de réception de la demande d'adhésion à B19 par mail, par courrier postal ou via le site web.
- 3.2. Dès le règlement de sa facture, le membre reçoit un email comprenant ses login et mot de passe pour s'inscrire aux conférences et compléter ou modifier ses coordonnées personnelles et professionnelles.
- 3.3. L'adhésion est valable pendant 365 jours à partir du premier jour de la réception de la demande d'adhésion.
- 3.4. Le membre peut participer aux activités dès le règlement de sa facture.

## Article 4 : Facturation

- 4.1. La facture est envoyée au membre en mentionnant comme date de début d'adhésion la même date que celle du jour de sa demande d'adhésion.
- 4.2. La facturation pour les couples mariés et les personnes non-mariées vivant en couple doit se faire sous un même nom d'entreprise pour les 2 personnes.
- 4.3. La facturation « business pack » pour 4 personnes d'une même entreprise doit se faire sous une même entreprise.

## Article 5. Cotisation

5.1. Tous les prix s'entendent HTVA. B19 est autorisé à adapter ses prix à tout moment en cas de modification du montant de la TVA.

5.2. La cotisation est offerte pour les jeunes de moins de 25 ans, sous réserve d'acceptation du B19 après réception et analyse du CV et lettre de motivation. Leur cotisation gratuite est valable jusqu'à la date de leur 25<sup>ème</sup> anniversaire.

5.3. Si le membre ne participe pas aux activités et pour aucune autre raison, il ne peut prétendre à aucune restitution de la cotisation, ni à aucune dispense de paiement des sommes dues.

## Article 6. Inscription aux activités

6.1. L'inscription aux activités se fait uniquement via le site du B19. Le membre reçoit automatiquement un email confirmant son inscription.

6.2. Le membre d'un cercle B19 a accès aux conférences de tous les autres cercles B19. Il peut s'inscrire directement avec son login et password sur le site web respectif des autres cercles B19.

6.3. Un rappel de confirmation d'inscription est envoyé au membre au plus tard 8 heures avant l'évènement auquel il s'est inscrit.

6.4. Le membre a l'opportunité de se désinscrire automatiquement via sa page profil du site B19. Il peut également envoyer un email à [compta@b19.be](mailto:compta@b19.be).

6.5. Le membre qui n'aura pas averti de son absence à la conférence à laquelle il s'est inscrit se verra facturer un montant de 10 euros HTVA soit à la fin du mois, soit à la fin du trimestre.

## Article 7. Reconduction de l'adhésion

7.1. Le Membre sera informé par B19 le mois précédant le mois de l'échéance de sa cotisation annuelle de sa reconduction automatique pour une année supplémentaire au B19. Le Membre a la possibilité de résilier sans frais son affiliation pour autant qu'il en fasse la demande par écrit (e-mail ou courrier) endéans les 30 jours à dater de la réception de sa facture. Sans demande écrite de résiliation en temps opportun, l'abonnement est reconduit aux nouvelles conditions et pour une durée d'un an.

## Article 8. Vie privée

8.1. B19 respecte les dispositions de la loi relative à la protection de la vie privée concernant le traitement de données à caractère personnel.

8.2. Le Membre, lors de sa demande d'adhésion, transmet ses données à caractère privé à B19 (tels qu'adresse privée, téléphone et email privés). Celles-ci seront enregistrées dans la base de données de B19 et traitées en vue de la gestion du fichier clients. Ces coordonnées ne seront transmises sans aucune exception, à aucun tiers.

8.3. Le Membre, lors de sa demande d'adhésion, transmet ses données à caractère professionnel à B19 (tels que nom de société, coordonnées société, taille de l'entreprise, localisation de l'activité, secteur, etc...). Celles-ci seront enregistrées dans la base de données de B19 et traitées en vue de la gestion du fichier clients. Ces coordonnées ne seront transmises sans aucune exception, à aucun tiers. Le B19 peut, pour compte de ses partenaires, transmettre une communication (offres et événements d'exception) par courrier postal aux membres B19.

Ces informations peuvent être utilisées afin de réaliser l'analyse du profil du réseau des membres du B19 et être présentés au comité de pilotage du B19.

8.4. Les membres du B19 ont accès via l'espace membres sur le site du B19 à visualiser et rechercher les infos concernant les membres du B19.

### Article 9 : Destination d'utilisation des coordonnées privées et professionnelles

9.1. Le Membre est invité à vérifier ses données à caractère personnel et professionnel et éventuellement rectifier des données incorrectes, incomplètes ou non pertinentes sur [www.b19.lu/](http://www.b19.lu/) onglet membre à tout moment. Ses nouvelles données modifiées seront automatiquement adaptées dans les fichiers de gestion de membre de B19.

9.2. Les données professionnelles du membre telles qu'encodées par le membre sur [www.b19.lu/](http://www.b19.lu/) onglet membre seront répertoriées dans un annuaire des membres (BOOK B19) qui sera publié une fois par an et remis à tous les membres du B19 ainsi qu'à un réseau sélectionné de contacts du B19.

9.3. Le membre a le droit de demander à ce que ses données professionnelles, ni son nom, n'apparaissent pas dans l'annuaire du B19 (ou « Book B19 ») et ne soient donc visibles ni des autres membres du B19 ni de tiers. Le membre doit le signifier en cochant la case correspondante dans l'espace membre.

9.4. Le B19 étant un cercle d'affaires, son but est de mettre les gens un maximum en contact pour faire éventuellement des affaires. Par conséquent, les membres du B19 ont accès via l'espace membre sur le site du B19 à visualiser et rechercher les infos des autres membres. Ces infos sont : la photo du membre, son nom, son prénom, le nom de l'entreprise, sa fonction, son téléphone professionnel et son adresse mail professionnel. Si le membre ne souhaite pas que ses données soient visibles des autres membres sur l'espace membres, il doit cocher la case correspondante sur son espace membre.

### Article 10. Carte de membre

10.1. Après paiement et validation de son adhésion par B19, le Membre reçoit une carte de Membre B19 (transmise par courrier postal ou lors d'un événement au B19) valable pour une durée d'un an à partir du jour où le paiement a été validé par B19.

10.2. La carte de membre donne accès aux lounges de Brussels Airlines. Le membre y a accès **uniquement sur présentation de sa carte de membre du B19 avec une date valide**. Il doit également présenter son boarding pass (le billet doit avoir été acheté uniquement pour des vols opérés par Brussels Airlines, non sur les vols en partage de code).

La carte de membre est à usage unipersonnel (les personnes qui accompagnent ne bénéficient pas de cet accès).

La carte de membre donne accès aux 3 lounges (The Loft, Sunrise et Pier B) situés à Brussels Airport.

10.3. La perte ou le vol de la carte de membre doit être signalé directement à B19.

### Article 11 : Photos

11.1. Le B19 dispose d'un(e) photographe à chacun de ses événements. Les photos prises lors des événements seront utilisées par B19 pour communiquer via sa page Facebook B19 et via ses magazines.

11.2. Le membre qui ne souhaite pas apparaître sur ces photos accessibles à tous doit impérativement le notifier par mail à [compta@b19.be](mailto:compta@b19.be).

11.3. La photo que le membre aura téléchargé sur le site du B19 sur son espace membres sera utilisée pour l'annuaire du B19, dans la mesure où celle-ci correspond aux critères indiqués.

### 12. Responsabilité

12.1. B19 décline toute responsabilité à l'égard de ses membres ou de tout tiers, à l'exception de (i) sa responsabilité éventuelle à l'égard de ses membres en cas d'intention ou de faute grave dans le chef de B19; et de (ii) sa responsabilité éventuelle en cas de décès ou de dommages corporels de ses membres en raison d'un acte ou d'une négligence de B19.

12.2. Tout membre est personnellement responsable de ses effets personnels.

12.3. Ni l'entreprise, ni ses collaborateurs ne peuvent être tenus pour responsables en cas de perte, de dégâts ou de vol d'effets personnels dans l'enceinte du B19.

### 13. Règlement d'ordre intérieur et exclusion

13.1. Toute personne travaillant pour le B19 peut à tout moment refuser l'accès aux personnes dont le comportement justifie une telle mesure.

13.2. B19 se réserve le droit de récupérer la carte de membre pour des motifs valables à ses yeux et de résilier directement une affiliation sans restitution du moindre paiement.